



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches
Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # 345 amendant le plan d'urbanisme # 215

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé: Règlement numéro 345 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 215.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le premier avril 2014 à 19 heures à la salle du Conseil, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement découle de l'obligation prévue à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire de la MRC des Appalaches.
Ainsi, le plan d'urbanisme est modifié afin d'identifier le projet du réseau cyclable régional.
4. Le projet du règlement numéro 345 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 4 mars 2014.

Réjean Gouin

Directeur général, secrétaire trésorier